



# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

## DÉCISION N° 2024-203

**Objet :** Passation d'un marché avec la société ADAVProjections pour la cession de droits ponctuels pour la diffusion d'un documentaire dans le cadre de la Fête du livre 2024, à la Médiathèque.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande publique, et notamment ses articles L.2120-1 1°, L.2122-1 et R.2122-8,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la ville de Vélizy-Villacoublay d'organiser une fête du livre sur le thème du sport, à la médiathèque, les vendredi 26 et samedi 27 avril 2024, afin de promouvoir la culture, la littérature, la lecture et le sport, en amont de l'évènement sportif mondial des Jeux Olympiques 2024 pour lequel elle a reçu le label Terre de Jeux 2024,

**CONSIDÉRANT** que conformément aux articles L.2120-1 1°, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec la société ADAVProjections, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

**CONSIDÉRANT** que l'offre remise par la société ADAVProjections est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

**CONSIDÉRANT** que la Commune a décidé d'attribuer le marché pour la cession de droits ponctuels pour la projection du film « Steven Da Costa, un rêve olympique » à la société susmentionnée,

## DÉCIDE

**Article 1 :** de signer le marché entre la Commune de Vélizy-Villacoublay représentée par son maire, Pascal Thévenot avec la société ADAVProjections, sise 41, rue des Envierges - 75020 Paris, représentée par Corisande Bonnin, pour la projection du film « Steve Da Costa, un rêve olympique », dans le cadre de la Fête du livre 2024,

**Article 2** : la projection pour un public ados adultes se déroulera de 18h30 à 19h30 en salle Icare, le vendredi 26 avril 2024,

**Article 3** : le montant du marché s'élève à 73,85€ TTC, (T.V.A. à 5,5%),

**Article 4** : le marché prend effet à compter de sa notification,

**Article 5** : cette somme est inscrite au budget de la ville conformément à la nomenclature M57,

**Article 6** : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 04/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240404-DEC\_2024\_203-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Acte affiché du 09/04/2024 au 10/06/2024